

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government Services Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions → TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Quebec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Detection, Simulation and Optical Systems Division Place du Portage III, 8C2 11 rue Laurier Street Gatineau Quebec K1A 0S5

Title - Sujet SOUS-MARINS D APPAREILS D'ENTRAÎNEMEN			NS DE LA CLASSE VICTORI
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.	
W8482-195554/A		004	
Client Reference No N° de réf	érence du client	Date	
W8482-195554		2021-07-23	
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG		
PW-\$\$QT-011-28250			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No.	'N° VME
011qt.W8482-195554			
Solicitation Closes -	L'invitation prer	nd f	in
at - à 02:00 PM			
on - le 2021-08-31	Heure Avancée de l'Est HAE		
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur
Derby(QT Div), Sandra			011qt
Telephone No N° de téléphone		FAX	No N° de FAX
(873) 355-4982 ()		()	-
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseu	ur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en car	signer au nom du fournisseur/
Signature	Date



La modification 004 de la demande de soumissions vise à répondre à des questions.

Question 1:

Référence incorrecte - Modification 1 - ANNEXE A - EDT

16.15 Ententes de confidentialité

L'entrepreneur assume seul la responsabilité qui consiste à obtenir des organisations suivantes et à maintenir en vigueur pendant toute la durée du contrat les ententes nécessaires qui permettront à l'entrepreneur de réaliser pleinement les travaux :

- a. le Canada, pour utiliser la TDT et les données des simulateurs fournies en tant que RFG;
- b. les fabricants d'origine identifiés dans la section 17.17 ci-dessus et qui sont nécessaires pour réaliser les tâches et offrir les services énumérés dans cet énoncé des travaux;

Recommandation: remplacer la section 17.17 par la section 16.13.

Réponse à la question 1 :

Le Canada est d'accord avec la recommandation de remplacer la référence à la section 17.17 par la section 16.13.

Question 2:

Signet non défini - Modification 1 - ANNEXE - EDT - Table des matières (TdM) Partie 4

Réponse à la question 2 :

Veuillez ne pas tenir compte de ce message d'erreur. Ces qualifications ont été supprimées de l'énoncé des travaux, mais la table des matières n'a pas été mise à jour.

Question 3:

Signet non défini - ANNEXE C Base de paiement

Réponse à la question 3 :

Veuillez ne pas tenir compte de ce message d'erreur.

Question 4:

Exigence du tableau de cotation - Appendice 2 de l'ANNEXE C - Proposition technique

B19 et B6ii – Évaluation des connaissances/de la compréhension de la SEO de l'instructeur de SCT/MCT de la formation du Cours de qualification des officiers sous-mariniers.

Ce cours a été supprimé il y a plus de 10 ans, lorsque la formation des MR et le Cours de qualification des officiers sous-mariniers ont été fusionnés en une seule Qualification de sous-marinier de base (QSB).

Par conséquent, personne ne peut obtenir une note supérieure à zéro pour cet élément.

Recommandation : supprimer cet élément de la cotation de la proposition technique.

Réponse à la question 4 :

Nos sources indiquent que le Cours de qualification des officiers sous-mariniers a officiellement pris fin en 2015. Afin de ne pas désavantager les candidats qui ont une expérience dans un seul des cours (CQOS ou QSB), les critères de cotation sont modifiés comme suit :

Le critère B6 du tableau 1 de l'appendice 2 de l'ANNEXE C est modifié comme suit :

Évaluation des connaissances et de la compréhension du gestionnaire proposé des cours et de la formation ci-dessous :

- i. Qualification de sous-marinier de base (BSQ); /5
- ii. Cours de qualification des officiers sous-mariniers (CQOS); /5
- iii. Personnel de quart de la salle de commande d'un sous-marin (en plongée) (CRWK en plongée); /5

devient:

Évaluation des connaissances et de la compréhension du gestionnaire proposé des cours et de la formation ci-dessous :

- i. Qualification de sous-marinier de base (BSQ), ou Cours de qualification des officiers sous-mariniers (CQOS);
- ii. Personnel de quart de la salle de commande d'un sous-marin (en plongée) (CRWK en plongée (D)); /5

Le critère B18 du tableau 1 de l'appendice 2 de l'ANNEXE C est modifié comme suit :

Évaluation des qualifications/connaissances de la SEO de l'instructeur de SCT/MCT du cours et de la formation Qualification de sous-marinier de base. :

-	SEO 1	/5
-	SEO 2	/5
-	SEO 3	/5
_	SEO 4	/5

devient:

Évaluation des qualifications/connaissances de la SEO de l'instructeur de SCT/MCT du cours et de la formation Qualification de sous-marinier de base ou du Cours de qualification des officiers sous-mariniers :

Solicitation No N° W8482-195554 Client Ref. No N° α	/A	Amd. No N° de la modif. 004 File No N° du dossier $011qt.W8482-195554$	Buyer ID - Id de l'acheteur 011qt CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
-	SEO 1	/5	
-	SEO 2	/5	
-	SEO 3	/5	
-	SEO 4	/5	

Le critère B19 du tableau 1 de l'appendice 2 de l'ANNEXE C est modifié comme suit.

Voir la réponse à la question 5 pour les changements apportés aux paramètres de cotation supplémentaires.

Question 5:

Cotation incorrecte – Appendice 2 à l'ANNEXE C - Critères d'évaluation cotés par points

TABLEAU 4 – NOTE TOTALE DE L'ÉVALUATION COTÉE PAR POINTS

Indique une note de 550 pour « Technique », mais la somme des points du tableau de cotation technique donne 560.

Recommandation: modifier NOTE TOTALE DE L'ÉVALUATION COTÉE PAR POINTS – Note technique minimum de 336 à 330.

Réponse à la question 5 :

En tenant compte des réponses aux questions 4 à 7 :

- a) La note maximale de la capacité technique de la page 13 de l'appendice 2 de l'ANNEXE C passe de 550 à 535.
- b) La note technique minimale du tableau 4 de l'appendice 2 de l'annexe C passe de 330 à
- c) La note technique maximale possible du tableau 1 de la section 2.2.5 de l'annexe C passe de 550 à 535.
- d) La note maximale possible dans le tableau 1 de la section 2.2.5 de l'annexe C passe de 65 à 60 pour le gestionnaire de projet, SCT/MCT RP 1, SCT/MCT RP 2, SCT/MCT RP 3 et SCT/MCT RP 4.
- e) La note technique minimale de passage dans le tableau 1 de la section 2.2.5 de l'ANNEXE C est modifiée de 330 à 320.
- f) La note totale maximale du tableau 4 de l'appendice 2 de l'annexe C et du tableau 1 de la section 2.2.5 de l'annexe C passe de 760 à 745.

Question 6:

Cotation incorrecte – Appendice 2 de l'ANNEXE C - PLAN D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS (PES)

Le tableau 1 résume la méthode d'évaluation pour ce PES.

Recommandation : modifier la note de la proposition technique de 550 à 560.

Réponse à la question 6 :

Voir la réponse à la question 5.

Question 7:

Cotation incorrecte – Appendice 2 de l'annexe C – VCT – (PES)

Tableau 4 – Note totale de l'évaluation cotée par points – la note totale maximale est 760, mais devrait être 770.

Recommandation: préciser que dans le tableau 4, les notes pour « Technique », « Gestion » et « Compréhension » servent à évaluer chaque catégorie sur la base de la réussite ou de l'échec. La DP n'indique pas clairement s'il s'agit d'une note individuelle ou d'une note totale de passage « réussite/échec ».

Réponse à la question 7 :

Voir la réponse à la question 5.

De plus, notez que l'évaluation « Réussite? (Oui/Non) » indiquée dans le tableau 4 de l'appendice 2 de l'annexe C et dans le tableau 1 de la section 2.2.5 de l'annexe C, sera appliquée à chacune des notes pour « Technique », « Gestion » et « Compréhension ».

Question 8:

<u>Validation de la scolarité et de la formation du RP – Appendice 1 de ANNEXE C – Critères d'évaluation des exigences obligatoires</u>

Recommandation : modifier le critère T4 comme suit : « Les sept (7) RP de VCT ont fait des études secondaires ou ont suivi avec succès la formation QL6A ou QL6B au sein des Forces canadiennes.

Réponse à la question 8 :

Le Canada accepte la recommandation.

Question 9:

Appendice 3 de l'annexe C et Appendice I – Barème du prix

1) Au tableau 1, « SERVICES DE GESTION DE PROJETS » et au tableau 2, « SERVICES DE NETTOYAGE DE L'ÉDIFICE S-100 », la « Période du contrat » précise des dates de début et

Buyer ID - Id de l'acheteur 011qt CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

de fin. p. ex. « Du 1er oct. 2021 au 31 mars 2022 ».

Aux tableaux 3, « TAUX HORAIRES FERMES DES REPRÉSENTANTS SUR PLACE (RP) POUR LA PÉRIODE DU CONTRAT », 3a, « TAUX DE MAIN-D'ŒUVRE FERMES POUR LES PÉRIODES D'OPTION », 4 a, « TAUX HORAIRES FERMES POUR LES DEMANDES DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES PÉRIODE DU CONTRAT », et 4, « TAUX HORAIRES FERMES POUR LES DEMANDES DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES PÉRIODE D'OPTION », on indique seulement « EF 2021-2022 », comme période à laquelle le tarif proposé doit s'appliquer.

Recommandation : Confirmer que « EF 2021-2022 » est la même chose que « Du 1er oct. 2021 au 31 mars 2022 ». Sinon, quelles sont les dates de début et de fin de chacun des « EF »?

Réponse à la question 9 :

Pour le tableau 3, oui, la période du contrat « EF 2021-2022 » est la même chose que « Du 1er oct. 2021 au 31 mars 2022 » au tableau 1. Les dates de début et de fin de tous les autres exercices sont du 1^{er} avril au 31 mars.

Question 10:

Appendice 3 de l'annexe C et appendice I – Barème du prix

2) Le point 1 « An 1 EF 2021-2022 » du tableau « CALCUL DU PRIX DE LA SOUMISSION » est-il égal à la période du contrat « Du 1er oct. 2021 au 31 mars 2022 » du tableau 1, « SERVICES DE GESTION DE PROJETS », multipliée par 6, pour 6 mois? P. ex. :

Point 1, « An 1 EF 2021-2022 », du tableau « CALCUL DU PRIX DE LA SOUMISSION » =

Période du contrat « Du 1er oct. 2021 au 31 mars 2022 » du tableau 1, « SERVICES DE GESTION DE PROJETS », multipliée par 6

Point 1, « An 1 EF 2022-2023 », du tableau « CALCUL DU PRIX DE LA SOUMISSION » =

Période du contrat « Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 » du tableau 1, « SERVICES DE GESTION DE PROJETS », multipliée par 12

Réponse à la question 10 :

Partout où la période du contrat est du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022, il faut multiplier par 6. Pour les exercices financiers, par exemple 2022-2023, il faut multiplier par 12.

Question 11:

Appendice 3 de l'annexe C et appendice I – Barème du prix

3) Le taux pour « EF 2021-2022 », « RP du SCN et du SCM » au tableau 3, « TAUX HORAIRES FERMES DES REPRÉSENTANTS SUR PLACE (RP) POUR LA PÉRIODE DU

CONTRAT » est-il appliqué au point 3, « An 1 EF2021-2022 » du tableau « CALCUL DU PRIX DE LA SOUMISSION »?

Réponse à la question 11 :

Oui, mais pour l'EF 2021-2022, le calcul devrait être basé sur 115.

Question 12:

Appendice 3 de l'annexe C et appendice I – Barème du prix

4) Dans le tableau « CALCUL DU PRIX DE LA SOUMISSION », est-ce que « An 1 EF 2021-2022 » représente seulement 6 mois? Si c'est le cas, le multiplicateur doit-il être de 115 jours au lieu de 230 jours » pour les points 3 à 9?

Réponse à la question 12 :

Oui l'An 1 représente seulement 6 mois, donc le multiplicateur devrait être 115 jours pour les points 3 à 9.

Question 13:

Appendice 3 de l'annexe C et appendice I – Barème du prix

5) Dans le tableau « CALCUL DU PRIX DE LA SOUMISSION », doit-il y avoir une colonne « An 7 EF 2027-2028 »?

Réponse à la question 13 :

Oui il faut ajouter une colonne pour l'année 7 pour un total de 7 colonnes.

Question 14:

Appendice I – Barème du prix – RP de l'IEESM

L'IEESM est un regroupement de formateurs en électricité qui sont gérés par le RP des différents formateurs. Il n'y a pas de RP désigné pour l'IEESM.

Recommandation: supprimer "RP de l'IEESM" des sections:

3. TAUX HORAIRES FERMES DES REPRÉSENTANTS SUR PLACE (RP) POUR LA PÉRIODE DU CONTRAT

3a. TAUX DE MAIN-D'ŒUVRE FERMES POUR LES PÉRIODES D'OPTION

Réponse à la question 14 :

Le Canada accepte la recommandation. Il n'y a pas de RP de l'IEESM, donc les colonnes qui mentionnent l'IEESM devraient être supprimées.

 $Solicitation \mbox{ No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W8482-195554/A \\ \mbox{ Client Ref. No. - N}^{\circ} \mbox{ de réf. du client}$

Amd. No. - N° de la modif. 004 File No. - N° du dossier 011qt.W8482-195554

Buyer ID - Id de l'acheteur 011qt CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME